SECTEUR DE FORMATION 09 – ÉLECTROTECHNIQUE

TECHNOLOGIE DU GÉNIE PHYSIQUE (DEC 244.A0)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation	1
Tableaux d'harmonisation intra-ordre	3
Technologie du génie physique et Technologie de l'électronique industrielle	5
Technologie de l'électronique industrielle et Technologie du génie physique	6

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Technologie du génie physique* (DEC 244.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Technologie du génie physique* (DEC 244.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

Technologie de l'électronique industrielle (DEC 243.C0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intra-ordre.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

¹ Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.



Programme de provenance : Technologie du génie physique

2014

Programme de destination : Technologie de l'électronique industrielle

2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie du génie physique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie de l'électronique industrielle, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie du génie physique 2014 DEC – 244.A0 22 compétences, 2 130 heures		Technologie de l'électronique industrielle 2007 DEC – 243.C0 19 compétences, 2 055 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
027A	Traiter l'information relative aux réalités des milieux du travail en technologie de la physique appliquée	042Y	Traiter l'information relative aux réalités du milieu du travail en technologie de l'électronique industrielle
027G	Assembler des appareils de physique appliquée	042Z	Effectuer des travaux d'atelier
027B	Résoudre des problèmes de mathématique en physique appliquée	0435	Résoudre des problèmes mathématiques en électronique industrielle
027C	Dépanner des appareils de physique appliquée	0436	Vérifier des signaux et des alimentations de très basse tension
et			
027J	Réaliser des chaînes de mesure		

Programme de provenance : Technologie de l'électronique industrielle

2007

Programme de destination : Technologie du génie physique

2014

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie de l'électronique industrielle peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Technologie du génie physique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Technologie de l'électronique industrielle 2007 DEC – 243.C0 19 compétences, 2 055 heures		Technologie du génie physique 2014 DEC – 244.A0 22 compétences, 2 130 heures		
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence	
042Y	Traiter l'information relative aux réalités du milieu en technologie de l'électronique industrielle	027A	Traiter l'information relative aux réalités des milieux du travail en technologie de la physique appliquée	
042Z	Effectuer des travaux d'atelier	027G	Assembler des appareils de physique appliquée	
0435	Résoudre des problèmes mathématiques en électronique industrielle	027B	Résoudre des problèmes de mathématique en physique appliquée	
0436	Vérifier des signaux et des alimentations de très basse tension	027C	Dépanner des appareils de physique appliquée	